

CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING**Entre la Sarl Camping le Ragis****Et le preneur**

Mme GUYON Thérèse
SARL Camping le Ragis

Le Ragis
85300 Challans
Tel/Fax : 02.51.68.08.49

E-mail : leragis@free.fr

www.camping-leragis.com

siret : 422 785 998 000 10 - APE 5530Z

N de TVA intracommunautaire : 714 227 85 998 00010

Nom et Prénom :

Adresse complète :

.....

Tel : Port

E-mail :

Date naissance :

Nombre d'adultes : d'enfants.....

Age des enfants :

Animal admis, tenus en laisse et vaccinés (3€/ jour) :

Pour la réservation :

D'un emplacement pour..... caravane, toile de tente, situé au lieu dit 'Le Ragis' 85300 Challans

Durée de la location : du 2012 à 12 heures, au 2012 à 12 heures.

Tarif journalier pour cette période comprenant :

Le forfait 2 personnes, l'emplacement et 1 voiture

17 € du 01 au 31/07 x Nuits = €

22 € du 1^{er} au 31/08 x Nuits = €

12 € du 1^{er}/09 au 30/06 x Nuits = €

..... personne supplémentaire :+5 ans

6 € x Nuits = €

..... enfant supplémentaire – 5 ans

4 € x Nuits = €

..... véhicule supplémentaire

3 € x Nuits = €

..... branchement électrique

3 € x Nuits = €

..... animal

3 € x Nuits = €

..... location de frigo

20 € la semaine €

Soit un total pour la période réservée de : €

Acompte versé : €

Somme restant due par le client : €

Sont compris : l'accès aux sanitaires, les douches chaudes, l'accès à la piscine, à l'étang, aux aires de jeux et la plus grande partie des animations.

Comment nous avez-vous connus ? (si internet, quel site, quel portail)

Cette réservation prendra effet si nous recevons à notre adresse

- les 2 exemplaires du présent contrat de location datés et signés avec la mention « Lu et approuvé »,

- l'acompte de 60 € si la réservation porte sur 8 jours ou moins, 120€ pour plus de 8 jours de réservation à régler par chèque ou par mandat, libellé à l'ordre Camping le Ragis.

Conditions générales de vente :

* La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers.

* Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance devra être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

* Le preneur doit obligatoirement posséder une assurance responsabilité civile.

* Chaque locataire doit respecter le règlement intérieur (règlement national en vigueur pour les terrains de camping).

* Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre location. La gérante se réserve la possibilité de disposer de la location si elle restait sans nouvelles du preneur 24 heures après la date prévue d'arrivée.

* Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé.

* Le solde du séjour est dû au plus tard le jour de votre arrivée sur les lieux.

* **Annulation:** frais pour une annulation de la réservation: à plus de 50 jours de la date du début du séjour: 30€/par semaine d'annulation. De 15 à 50 jours de la date de début du séjour, l'acompte versé sera conservé. A moins de 15 jours de la date de début du séjour: la totalité du montant du séjour est due par le preneur, signataire du présent contrat.

* Tous les litiges nés de l'exécution des présentes devront être portés devant les tribunaux compétents tels que définis par le nouveau code de procédure civile.

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires,

Fait le 2012 à Challans

La Gérante

J'ai pris connaissance et accepte les conditions de ce contrat

Fait le 2012 à

Le Preneur (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Pour réserver : veuillez nous renvoyer les 2 exemplaires du présent contrat revêtus de votre accord et accompagnés d'un chèque ou mandat représentant le montant de l'acompte. L'un des 2 exemplaires vous sera réexpédié par retour, signé par le gestionnaire.